CCTP

05 MENUISERIE METALLIQUE

indice _

Table des matières

| GENERALITES | 2 |
|--|---|
| 1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES | 2 |
| 1.1 fixations des boites aux lettres | 2 |
| 1.2 Finitions | |
| 2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE | |
| 2.1 Plans d'exécutions des ouvrages / Plans d'atelier et de chantier | |
| 2.2 Auto-contrôles | 2 |
| 2.3 Présentation d'échantillons | |
| 2.4 Gestion des clefs, remise des clefs | |
| 2.4.1 Boites aux lettres | 3 |
| 2.5 Pièces à fournir par l'entreprise | 3 |
| 2.5.1 Avant le commencement des travaux | |
| 2.5.2 Avant la réception des travaux: | |
| DESCRIPTION DES OUVRAGES | |
| 1 TRAVAUX PREPARATOIRES | |
| 1.1 PLANS D'ATELIER (PAC) | |
| 2 MENUISERIE METALLIQUE | |
| 2.1 GRILLES | |
| 2.1.1 repère GM | |
| 2.2 GARDE-CORPS | |
| 2.2.1 GDC01 | |
| 2.2.2 GDC02a & GDC02b | 6 |
| 2.2.3 GDC03 | |
| 2.2.4 GDC04 | 6 |
| 2.2.5 GDC05 | |
| 2.2.6 GDC06 | |
| 2.3 MAINS COURANTES | |
| 2.3.1 mains courantes Ø 42 galvanisées | |
| 2.4 DIVERS | |
| 2.4.1 Boite aux lettres (repère BAL) | |
| 2.4.2 Mat pour antenne & parabole | 7 |

GENERALITES

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les travaux définis au présent descriptif devront être exécutés conformément aux prescriptions des normes et réglementations françaises (Fascicules, DTU, Normes NF P, Cahiers des charges du CSTB) et suivant les décrets, Arrêtés, Circulaires, etc... en vigueur, un mois avant la date d'établissement de l'offre.

Et en particulier (liste non exhaustive):

- A la norme FD DTU n° 39 P1-1 à P5 relatives aux risques cycloniques,
- A la NF-P 22.4 relative à la soudure.
- A la NF-A 35.503 relative aux galvanisations,
- A la NF-A 49.501 relative aux tubes soudés et finis à chaud,
- Aux normes NF-D 27-404 et NF-D 27-405 relative à l'installation de boites aux lettres.

Et d'une manière générale à toutes les normes et règlements visés aux généralités communes a tous les lots, se rapportant aux différents travaux à exécuter.

En particulier les prescriptions suivantes seront respectées :

1.1 fixations des boites aux lettres

Conformes aux prescriptions du fabricant, aux prescription de La Poste, et aux prescriptions de la réglementation handicapés.

1.2 Finitions

Toutes les menuiseries métalliques et ferronnerie devront être soigneusement ébarbées et poncées (grain fin).

Les soudures après galvanisation sont proscrites.

Les soudures sur site sont proscrites.

2 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

Cf. article correspondant des généralités communes à tous les lots.

2.1 Plans d'exécutions des ouvrages / Plans d'atelier et de chantier

L'entrepreneur sera tenu d'établir les plans d'atelier et de chantier (PAC).

2.2 Auto-contrôles

L'entreprise devra justifier des différents auto-contrôles qu'elle aura à sa charge.

Ces Auto-contrôles feront l'objet de Procès-verbaux à remettre à la Maîtrise d'œuvre et au contrôle technique.

2.3 Présentation d'échantillons

L'entreprise soumettra à l'approbation de la maîtrise d'œuvre et du contrôle technique (suivant cas), 15 jours avant exécution les échantillons des matériaux suivants :

profilés,
tôles,
(échantillon de 100 mm de long)
(échantillon de 100x100 mm)

platines, (1 unité)boites aux lettres, (1 unité)

Ces échantillons, qui porteront une étiquette autocollante avec le tampon de l'entreprise et la signature de l'entrepreneur, seront conservés par la maîtrise d'œuvre.

2.4 Gestion des clefs, remise des clefs

2.4.1 Boites aux lettres

L'entreprise devra, le jour de la réception, la remise en mains propres au maître d'ouvrage des clefs de chaque boite aux lettres identifiée par porte-clef en plastique portant le nom de l'opération, et l'indication « BAL » contre signature d'un PV de remise.

Chaque boite aux lettres sera essayée le jour de la réception en présence du maître d'ouvrage.

2.5 Pièces à fournir par l'entreprise

Cf. article correspondant des généralités communes à tous les lots.

2.5.1 Avant le commencement des travaux

En conformité avec les pièces du marché, L'entreprise soumettra à l'approbation de la maîtrise d'œuvre, du contrôle technique, du coordinateur de chantier et du coordinateur SPS, 15 jours avant exécution, les documents suivants:

En 2 exemplaires :

1 ex à la maîtrise d'œuvre,

1 ex au contrôle technique,

Les PAC (Plan d'atelier et de chantier) des ouvrages divers sur la base des plans de détail fournis.

Nota important : les plans pourront être fournies au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Toutefois tous ouvrages exécutés avant remise de ces documents engagera la responsabilité seule de l'entreprise.

En 2 exemplaires :

1 ex à la maîtrise d'œuvre,

1 ex au contrôle technique,

 Les Fiches techniques des matériels et matériaux. (menuiseries, quincailleries, serrureries, ...) avec mention sur ces documents des informations suivantes : Localisation du chantier, nom de l'Entreprise (ou cachet) et signature de l'Entreprise.

2.5.2 Avant la réception des travaux:

L'entreprise fournira un dossier des ouvrages exécutés (DOE) comprenant :

En 4 exemplaires :

1 ex à la maîtrise d'œuvre,

1 ex au contrôle technique.

2 ex au maître d'ouvrage,

- Les PV d'essais des garde-corps selon NF-P 01-013
- L'attestation de l'entreprise propre à l'opération se rapportant à la garantie décennale des ouvrages galvanisés (avec précision sur n° de police d'assurance couvrant cette garantie).

L'entreprise, en vue de faciliter les interventions ultérieures sur l'ouvrage, fournira un dossier d'interventions ultérieures (DIU) comprenant :

En 4 exemplaires :

1 ex à la maîtrise d'œuvre,

1 ex au coordonnateur SPS,

2 ex au maître d'ouvrage,

- Les notices d'intervention ultérieure,
- Les notices d'entretien et de fonctionnement des matériaux, matériels et appareils installés,
- La liste des matériaux mis en œuvre susceptibles de voir leur caractéristiques altérées par le temps avec indication de leurs références et positionnement.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Préambule:

Le présent C.C.T.P. n'a pas de caractère limitatif mais comprend néanmoins implicitement l'ensemble des travaux décrits ou non, nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages, conformément aux règles de l'Art.

L'entrepreneur du présent lot devra obligatoirement consulter les C.C.T.P. des autres corps d'état de façon à avoir une parfaite connaissance des éléments constitutifs de la construction et informer le maître d'œuvre d'éventuelles discordances entre les prescriptions de son lot et celles des autres corps d'état.

Les approvisionnements du chantier en matériel et en matériaux se feront au fur et à mesure des nécessités et compte tenu des surfaces disponibles.

Aucun retard, aucune réclamation ni aucun supplément ne sera admis pour difficultés d'accès, d'approvisionnement, d'alimentation en fluide ou sujétions quelconques.

Tous les produits (Marques) décrits et localisés dans le présent C.C.T.P. S'entendent implicitement accompagnés de la formule "ou techniquement équivalent", même si celle-ci n'y figure pas.

Équivalence des matériaux et fournitures : seul l'Architecte est habilité à juger du bien fondé de "l'équivalence" des matériaux et fournitures sans avoir à justifier de sa décision.

1 TRAVAUX PREPARATOIRES

1.1 PLANS D'ATELIER (PAC)

2 MENUISERIE METALLIQUE

2.1 GRILLES

2.1.1 repère GM

Localisation: bâtiments à réhabiliter, en fermeture des vides sanitaires, suivant repères ci-dessus en plan,

Description: grilles en acier déployé comme suit :

- Ossature : constituée de profilés type cornières acier 30x30 ep 4 mm formant cadres pour support des tôles déployées décrites ci-après, ces cadres étant fixés aux murs exisatnts par boulonnage inox A2 avec incorporation d'écarteurs de 10 mm constitués de tubes creux section ronde en inox A2 (diamètre intérieur des écarteurs adapté au diamètre des boulons, diamètre extérieur inférieur à 35 mm),
- Remplissage: en métal déployé type losange 200x55x6 de MEVACO ou similaire, tôle initiale de 3 mm d'épaisseur (épaisseur de lanière), coefficient de vide 78%, selon plans architecte,
- Finition : galvanisé par zingage à chaud dans un bain propre, à raison de 575gr/m² selon la norme DIN EN ISO 1461 après soudage et pliage, la garantie contre la corrosion répondant à la norme DIN EN ISO 12 944, y compris soudures très très soignées et toutes sujétions.

Nota : les remplissages en acier déployé devront être réalisés avec une tôle d'un seul tenant. L'emploi de plusieurs tôles au sein d'un même cadre est proscrit.

2.2 GARDE-CORPS

Localisation: extensions, escaliers et coursives, suivant repères ci-dessous en plan,

Description: garde-corps acier déployé comme suit : Ossature :

- Cadre constitué de profilés type tubes 40x40 épaisseur 5 mm (à confirmer par étude technique),
- Remplissage : en métal déployé type losange 200x55x6 de MEVACO ou similaire, tôle initiale de 3 mm d'épaisseur (épaisseur de lanière), coefficient de vide 78%, selon plans architecte,
- Finition du cadre et de son remplissage: brut pré-oxydé (à l'eau oxygénée ou équivalent) avec en finition une couche de vernis anticorrosion type Dépro-Rouille de DEPROMA ou équivalent (tout vernis anticorrosion conservant durablement l'aspect rouillé ou naturel, et inhibant la rouille existante),
- Fixation au gros-œuvre par boulons Ø 10 (à confirmer par étude technique) inox A2 minimum avec incorporation d'écarteurs de 15 mm constitués de tubes creux section ronde en inox A2 (diamètre intérieur des écarteurs adapté au diamètre des boulons, diamètre extérieur inférieur à 35 mm),

Main courante:

- Tube creux Ø 42,4 mm épaisseur 2,9 mm (à confirmer par étude technique) tamponné à chaque extrémité.
- Platine de fixation en acier selon schéma en annexe.
- Finition de la main courante et de platines boulonnées au cadre décrit ci-dessus : galvanisation par zingage à chaud dans un bain propre, à raison de 575gr/m² selon la norme DIN EN ISO 1461 après soudages et éventuels pliages,

Y compris soudures très très soignées, toute quincaillerie en inox, réglage et calage, et essai selon NF-P 01-013 et toutes sujétions.

Nota : les remplissages en acier déployé devront être réalisés avec une tôle d'un seul tenant. L'emploi de plusieurs tôles au sein d'un même cadre est proscrit ;

2.2.1 GDC01

Description: matériaux et mise en œuvre selon description ci-dessus & dimensions selon détails

2.2.2 GDC02a & GDC02b

Description: matériaux et mise en œuvre selon description ci-dessus & dimensions selon détails

2.2.3 GDC03

Description: matériaux et mise en œuvre selon description ci-dessus & dimensions selon détails

2.2.4 GDC04

Description: matériaux et mise en œuvre selon description ci-dessus & dimensions selon détails

2.2.5 GDC05

Description: matériaux et mise en œuvre selon description ci-dessus & dimensions selon détails

2.2.6 <u>GDC06</u>

Description: matériaux et mise en œuvre selon description ci-dessus & dimensions selon détails

2.3 MAINS COURANTES

2.3.1 mains courantes Ø 42 galvanisées

Localisation: extensions, escaliers,

Description: main courante constituée de tubes creux Ø 42,4 mm tamponné à chaque extrémité, avec platines de supports (ci-après décrites en annexe) en tôles d'acier, le tout, galvanisé par zingage à chaud dans un bain propre, à raison de 575gr/m² selon la norme DIN EN ISO 1461 après soudage et pliage, la garantie contre la corrosion répondant à la norme DIN EN ISO 12 944, y compris toutes sujétions.

2.4 DIVERS

2.4.1 Boite aux lettres (repère BAL)

Localisation: clôtures des logements sur rue, suivant indications en plan,

Description: fourniture et pose de boite aux lettres dans réservation dans le mur du bâtiment, couleur au choix du maître d'œuvre, y compris toutes sujétions.

2.4.2 Mat pour antenne & parabole

Localisation: extensions, suivant indications en plan

Description: mat constituée de tubes creux Ø 42,4 mm avec platines de supports en tôles d'acier, le tout, galvanisé par zingage à chaud à raison de 575gr/m² selon la norme DIN EN ISO 1461 après soudage et pliage, la garantie contre la corrosion répondant à la norme DIN EN ISO 12 944, y compris toutes sujétions.

Y compris dépose des installations, évacuations diverses des matériels et matériaux inutilisés, ou autres propres au présent lot y compris toutes sujétions.

Fait à Saint Leu le 23 avril 2012

Lu et approuvé le : (Date et signature)

Lu et approuvé le : (Date, cachet et signature)

LE MAITRE DE L'OUVRAGE

LE(S) ENTREPRISE(S)